



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_100

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_100 : Adoption du Règlement Intérieur du cimetière

Rapporteur : Philippe CHASSOT, 1^{er} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-7 et suivants, L2223-1 et suivants, et R2213-2

Vu la loi n° 93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18,

Vu l'exemplaire du règlement intérieur présenté en séance

Considérant qu'il est nécessaire de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour l'ancien règlement du cimetière de Collonges sous Salève validé le 5 février 1985,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur présenté et joint en annexe

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance : Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

18 septembre 2025



Collonges
sous-Salève

